Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-218300473-20220317-20220000026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/03/2022

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES
VILLE DE LA CRAU
2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-218300473-20220317-20220000026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/03/2022

Sommaire (1/2)

BUDGET PRINCIPAL	page
1. Introduction : objectifs du R.O.B	**5**
2. Priorités du budget	**6**
3. Contexte	**9**
National	**10**
Local	**18**
4. Situation financière de la collectivité	**20**
Résultat prévisionnel de l'exercice 2021	**22**
Bilan 2021	**23**
➢ Hypothèses retenues en section de fonctionnement BP 2022	**24**
- recettes réelles de fonctionnement	**24**
- dépenses réelles de fonctionnement	**28**
- focus sur les dépenses de personnel	**31**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-218300473-20220317-20220000026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/03/2022

Sommaire (2/2)

	page
-effectifs	31
-exécution année n-1 et évolution des dépenses	32
-divers éléments	38
-indicateurs 2022	40
➢ Hypothèses retenues en section d'investissement BP 2022	43
- recettes d'investissement	43
- dépenses d'investissement	44
- engagements pluriannuels	45
- la dette bancaire	47
*Evolution du besoin	48
* Profil et encours de la dette	49
5. Conclusion	**51**
BUDGETS ANNEXES : Achat et vente de caveaux / Construction d'une gendarmerie	**52**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-218300473-20220317-20220000026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/03/2022

Etapes budgétaires

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

VOTE DU BP 2022 AVEC REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2021

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 EN 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-218300473-20220317-20220000026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/03/2022

Objectifs du R.O.B

- Le débat d'orientations budgétaires (D.O.B) constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif, et doit se tenir dans les 2 mois précédant l'examen de ce dernier.
- Le D.O.B doit faire l'objet d'un rapport d'orientations budgétaires (R.O.B) devant notamment comporter :

  -les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes ;
  -la présentation des engagements pluriannuels ;
  -les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette ;
  -la structure des effectifs ;
  -les dépenses de personnel ;
  -la durée effective du travail ;
  -l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement ;
  -l'évolution du besoin de financement annuel.
- Le D.O.B est acté par une délibération et un vote du conseil municipal. L'assemblée prend acte par ce vote, de la tenue du D.O.B et de l'existence du R.O.B.
- Le R.O.B et sa délibération sont transmis au contrôle de légalité, avant publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-218300473-20220317-20220000026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/03/2022

Priorités du budget 2022 (1/3)

OPERATIONS FINANCEES SUR BUDGET COMMUNAL

- Début des travaux de la gendarmerie « Arnaud BELTRAME »
- Travaux de liaison en fibre des caméras de vidéoprotection et du Centre de Supervision Urbain
- Acquisition de caméras nomades de vidéoprotection
- Renouvellement de véhicule de Police Municipale
- Déploiement d'un dispositif de sécurité informatique
- Poursuite des études de réhabilitation de la Villa « Les Tilleuls » en espace culturel
- Installation de gradins escamotables et mur d'images à l'espace J.P Maurric
- Réfection de la chapelle St Dominique de La Moutonne
- Lancement des études pour la rénovation énergétique des écoles
- Renouvellement du revêtement en sol souple du Parc du Béal 1
- Mise en accessibilité des courts de tennis aux Personnes à Mobilité Réduite et travaux de réfection
- Poursuite de la réfection du cimetière central
- Moyens donnés à l'exercice du droit de préemption commercial
- Réaménagement de la mairie annexe 2, Bd. de la République
- Réévaluation à la hausse des postes de dépenses liées aux énergies, en raison de leur augmentation en cours et probablement à venir

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-218300473-20220317-20220000026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/03/2022

Priorités du budget 2022 (2/3)

OPERATIONS FINANCEES SUR ATTRIBUTION DE COMPENSATION

- Poursuite des travaux de requalification de l'avenue Jean Monnet à l'Ouest de La Moutonne ;
- Enfouissement des réseaux secs, reprise de l'enrobé, du stationnement, et trottoirs, de l'avenue de la Libération ;
- Elargissement et sécurisation du carrefour entre la rue Renaude et l'avenue Jean Toucas ;
- Amélioration du cadre de vie dans les quartiers par la poursuite de réfection des voiries, de plantations d'arbres et d'embellissement paysager ;
- Travaux d'empierrement en pierres sèches de bordures et jardinières ;
- Réaménagement des bureaux de l'antenne métropolitaine ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-218300473-20220317-20220000026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/03/2022

Priorités politiques du budget 2022 (3/3)

- **gestion maîtrisée des charges de fonctionnement**, avec préservation du périmètre et de la qualité des services ;

- **stabilité des taux d'imposition**, après l'augmentation décidée en 2021 pour préserver l'épargne, et absorber la majoration de la pénalité SRU sans nuire ni à la capacité d'investissement de la Commune, ni à son niveau de services ;

- **stratégie pluriannuelle d'investissement 2020-2026** : recours majoritaire à l'autofinancement et aux subventions d'équipement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-218300473-20220317-20220000026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/03/2022

Contexte économique international

Premières conséquences de la **guerre en Ukraine**, qui a éclaté le 24 février 2022 :

- ralentissement de la croissance économique mondiale, qui était redevenue positive en 2021 (et devait se situer aux alentours de 4% en 2022) ;

- fortes tensions sur les prix de l'énergie et de certaines matières premières exportées par la Russie (l'augmentation des cours du gaz et la flambée des prix de l'électricité sur les marchés de gros ont débuté en fin d'année 2021) ;

- accélération de l'inflation qui a fait son retour fin 2021, et devrait avoir pour conséquences la baisse du pouvoir d'achat et le durcissement des politiques monétaires (remontée des taux).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-218300473-20220317-20220000026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/03/2022

Contexte économique national

- Malgré la reprise constatée en 2021 avec un croissance du PIB à son niveau d'avant crise sanitaire, les scenarii optimistes établis en fin d'année pour l'économie française sont complètement remis en question par la guerre en Ukraine et ses conséquences ;

- La hausse sensible des prix de l'énergie (gaz, électricité) et de certaines matières premières (pétrole), déjà constatée fin 2021, va s'intensifier (le 24 février 2022, le cours du gaz naturel a bondi de 25%). Cette donnée devrait lourdement impacter le BP 2022.

- L'inflation, de retour en Europe depuis 2021, va s'accélérer et peser lourdement sur le pouvoir d'achat des ménages. La Banque centrale a d'ores et déjà annoncé la fin prochaine des programmes d'assouplissement mis en œuvre durant la crise sanitaire, pour limiter cette remontée de l'inflation. Cela aura un impact sur le niveau des taux d'intérêt.

- Le gouvernement français a annoncé l'adoption, en mars 2022, d'un plan de résilience, afin d'aider les filières industrielles et agricoles, et de prendre des mesures d'accompagnement des citoyens et des entreprises pour faire face aux impacts économiques, aux tensions sur les approvisionnements et sur les prix de certains produits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-218300473-20220317-20220000026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/03/2022

Contexte national : données macro-économiques

	2018	2019	2020	2021p	2022p
Deficit public (% du PIB)	2,3%	3,1%	9,1%	8,1%	5,0%
Dette publique (% du PIB)	97,8%	97,5%	115,0%	115,6%	114,0%
Taux de dépense publique	54,0%	53,8%	60,8%	59,9%	55,6%
Croissance du PIB (vol.)	1,8%	1,8%	-8,0%	6,8%	4,0%

Sources : PLF 2020

dette publique en Mds €	2018	2019	2020	2021	2022
total administrations publiques	**2 282**	**2 352**	**2 434**	**2 738**	**2 834**
dont Etat	*1 803*	*1 878*	*1 953*	*2 146*	*2 167*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-218300473-20220317-20220000026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/03/2022

Contexte national : évolution des finances locales

En 2021, on constate une augmentation de l'épargne brute, une forte croissance des recettes de fonctionnement, une nette reprise des dépenses et une légère hausse de l'encours de dette.

Collectivités locales 2021 (estimations et évolutions)*	
Recettes de fonct.	232,0 Mds€, + 3,3 %
Dépenses de fonct.	193,5 Mds€, + 2,2 %
Épargne brute	**38,5 Mds€, + 9,4 %**
Investissement**	**59,8 Mds€, + 6,9 %**
Encours de dette	**183,0 Mds€, + 2,1 %**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-218300473-20220317-20220000026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/03/2022

Contexte national : la loi de finances 2022 (1/5)

Les mesures de la loi de finances 2022 « pour une croissance durable » concernant les collectivités peuvent être regroupées en 3 catégories : la fiscalité (I), les concours de l'Etat (II) et les dispositions diverses (III).

I-FISCALITE

➢ **Mesures d'adaptation suite à la suppression de la THRP** :

En 2020, en raison des périodes de confinement, les services fiscaux ont eu du retard dans l'établissement des rôles généraux de TH, et la TH2020 allouée a parfois été sous-évaluée. Les produits manquants ont été versés en 2021 sous forme de rôles supplémentaires. Ces rôles n'entrant pas dans la base de compensation, la LF 2022 prévoit que tous les rôles supplémentaires émis au titre de 2020 jusqu'au 15/11/2021 sont réintégrés à la référence 2020 compensée. Le coefficient correcteur (2 157 636 € pour la Commune) a été réévalué en conséquence en 2021. En 2022, suppression de la THRP pour les deux tiers des 20% de contribuables encore assujettis.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-218300473-20220317-20220000026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/03/2022

Contexte national : la loi de finances (2/5)

- **Augmentation de la compensation des exonérations de taxe foncière sur les logements sociaux :** la compensation devient « égale » à la perte de recettes correspondantes et dure 10 ans (obligation d'un accord de financement avant le 30 juin 2026). S'agissant des logements sociaux construits au taux réduit de 10%, l'exonération est supprimée pour les nouveaux logements pendant 20 ans au maximum, en contrepartie d'une créance d'impôt sur les sociétés égale au montant de foncier bâti acquitté.

- **Revalorisation forfaitaire des bases :** évolution positive de l'indice des prix à la consommation harmonisé de novembre N-2 à novembre N-1 : **+3,4%** (après +0,2% en 2021, +1,2% en 2020 et +2,2% en 2019).

- **Intercommunalité** : en cas de baisse des produits de fiscalité économique (suite à la division par 2 des bases de fiscalité industrielle, dans le cadre du plan de relance), les EPCI sont autorisés à diminuer les AC versées aux communes, au maximum à hauteur de la baisse de ressources prises en compte au titre des recettes économiques. L'EPCI est désormais obligé de reverser une quote-part du produit de taxe d'aménagement (T.A) à ses communes, au regard de la charge des équipements publics relevant de leurs compétences respectives.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-218300473-20220317-20220000026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet

Contexte national : la loi de finances (3/5)

II-CONCOURS DE L'ETAT

Les transferts financiers de l'Etat aux collectivités territoriales s'élèvent à **140 Mds€**. Ils s'agit des concours financiers (48 Mds€), des transferts financiers (12 Mds€) et des transferts et reversements de fiscalité (80 Mds€).

En application de l'article 16 de la loi de programmation de finances publiques 2018-2022, quasi-stabilité des concours financiers servis aux collectivités.

Certains concours, de par leur mode de calcul ou parce qu'ils sont jugés prioritaires, augmentent. Au sein d'une enveloppe stable, il faut trouver des variables d'ajustement à la baisse.

Financement des besoins internes à la DGF via l'écrêtement de 2 variables d'ajustement : la dotation forfaitaire des communes les moins défavorisées et la dotation de compensation des EPCI. Un prélèvement sur la dotation forfaitaire est appliqué lorsque le potentiel fiscal par habitant (pondéré) est au moins égal à 0,85 fois la moyenne, au prorata de la population pondérée par l'écart relatif à 0,85 fois la moyenne, avec un plafonnement à 1% des recettes réelles de fonctionnement de l'année N-2.

-Aucune des garanties de l'Etat n'est prorogée en 2022, seule subsiste la garantie partielle des régies et des recettes tarifaires/redevances des délégataires.

Au niveau de la péréquation, les enveloppes de DSR, DSU augmentent, la DNP reste stable, mais son avenir est incertain.

La LF2022 prévoit un doublement du montant de la dotation pour la protection de la biodiversité, réservée aux communes de moins de 10 K habitants.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-218300473-20220317-20220000026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/03/2022

Contexte national : la loi de finances (4/5)

III-DISPOSITIONS DIVERSES

-nouveau régime de responsabilité des ordonnateurs et des comptables :

modification profonde du régime de responsabilité des ordonnateurs et des comptables. La loi autorise le gouvernement à mettre en œuvre, par ordonnances, un nouveau régime de responsabilité pour « **faute grave ayant occasionné un préjudice financier significatif** », applicable à la fois aux ordonnateurs et aux comptables publics, et dans le cadre duquel une chambre du contentieux de la Cour des Comptes sera compétente. Seront donc supprimés, à compter du 1er janvier 2023, le régime de responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable, le régime de responsabilité pour faute des ordonnateurs et le rôle juridictionnel de la CRC en la matière. Le principe de séparation des ordonnateurs et des comptables est cependant réaffirmé.

-dotations à l'investissement :

2,1 Mds€ sont consacrés à l'investissement des communes et EPCI, dont 1,046 M€ pour la DETR, 907 M€ pour la DSIL (en hausse de 337 M€). Les notifications d'attribution interviendront, désormais, au premier semestre, et la liste des opérations éligibles sera publiée avant le 31/07. Seconde année de montée en puissance du versement automatisé du FCTVA.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-218300473-20220317-20220000026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/03/2022

Contexte national : la loi de finances (5/5)

-<u>Adaptation des indicateurs financiers</u> :

Le calcul du potentiel fiscal et de l'effort fiscal est profondément remanié, afin de neutraliser les effets des réformes fiscales, mieux tenir compte du nouveau panier de ressources des collectivités, et de retranscrire le plus justement possible la richesse potentielle des territoires. La loi de finances prévoit une mise en œuvre lissée, avec une pleine prise en compte des nouveaux indicateurs en 2028.

3 indicateurs majeurs de détermination du caractère favorisé ou non d'une collectivité sont concernés, le **potentiel fiscal** (produit que lèverait la collectivité avec les taux moyens nationaux) qui est un indicateur de niveau des bases, le **potentiel financier** (potentiel fiscal + dotations d'Etat non péréquatrices), et l'**effort fiscal** (mesure du degré de pression fiscale exercée par le bloc communal). Moins l'effort fiscal est important (<1), plus il est considéré que la collectivité dispose de marges de manœuvres fiscales suffisantes, et qu'elle n'a donc pas ou peu besoin des dispositifs de péréquation.

Alors que les ressources des collectivités ne varient pas, la disparition de la THRP et l'allègement des bases foncières industrielles affectent ces indicateurs, qui seront modifiés comme suit :

- **intégration de nouvelles ressources au potentiel fiscal** : majoration TH résidences secondaires, TLPE n-2, taxe sur les pylônes, et moyenne triennale de taxe additionnelle sur les droits de mutation
- **Prise en compte des seuls impôts communaux dans le calcul de l'effort fiscal** : aujourd'hui, prise en compte des impôts ménages et des impôts levés par l'EPCI et les syndicats, c'est-à-dire de la quantité totale de service public du territoire.

Plus les communes auront de marge de manœuvre, moins l'Etat apportera son soutien. Pour la majorité des communes, l'indicateur va diminuer, surtout si le coefficient d'intégration fiscale (CIF) de l'EPCI de rattachement est élevé. Cette réforme crée un effet de concentration sur le foncier bâti, incitant à transférer de la pression fiscale intercommunale vers les communes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-218300473-20220317-20220000026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/03/2022

Contexte local : l'intercommunalité

Aucun transfert de compétences n'est prévu en 2022 au profit de la Métropole TPM.

- Le montant d'attribution de compensation issu de la revoyure intervenue en 2021 s'élève à **1 817 K€**, comptabilisés en dépenses d'investissement dans le budget principal.
- L' AC de fonctionnement s'élèvera en 2022 à **192 K€** (+25 K€).
- La métropole et ses communes doivent adopter, en 2022, un nouveau **pacte fiscal et financier** (PFF) qui produira ses effets jusqu'en 2026. Les orientations de ce PFF portent, notamment, sur une correction des AC de fonctionnement (reversement par les communes de leurs excédents sur la compétence « déchets » et mise aux normes de la DSC), sur le maintien, des fonds de concours, et sur l'assouplissement dans la gestion des enveloppes budgétaires des antennes.
- Les conventions de mise à disposition ascendantes (Commune vers Métropole) et descendantes (Métropole vers Commune) sur le personnel et le fonctionnement des biens partagés sont maintenues.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-218300473-20220317-20220000026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/03/2022

Fiscalité locale

Niveau des taux d'imposition votés par le Conseil municipal en 2021 :

- Foncier Bâti (après réforme de la TH et augmentation de 25%) : **46,04%**
- Foncier Non Bâti : **84,38%**

Pour mémoire, la suppression de la TH en 2021 (recette de 4,7 M€ pour la Commune en 2020) a été compensée, d'une part avec la récupération du produit de TFB 2020 perçu par le Département sur la Commune, et, d'autre part, avec l'application d'un coefficient correcteur (valeur 1,30 ⇨ produit perçu 2 157 K€).

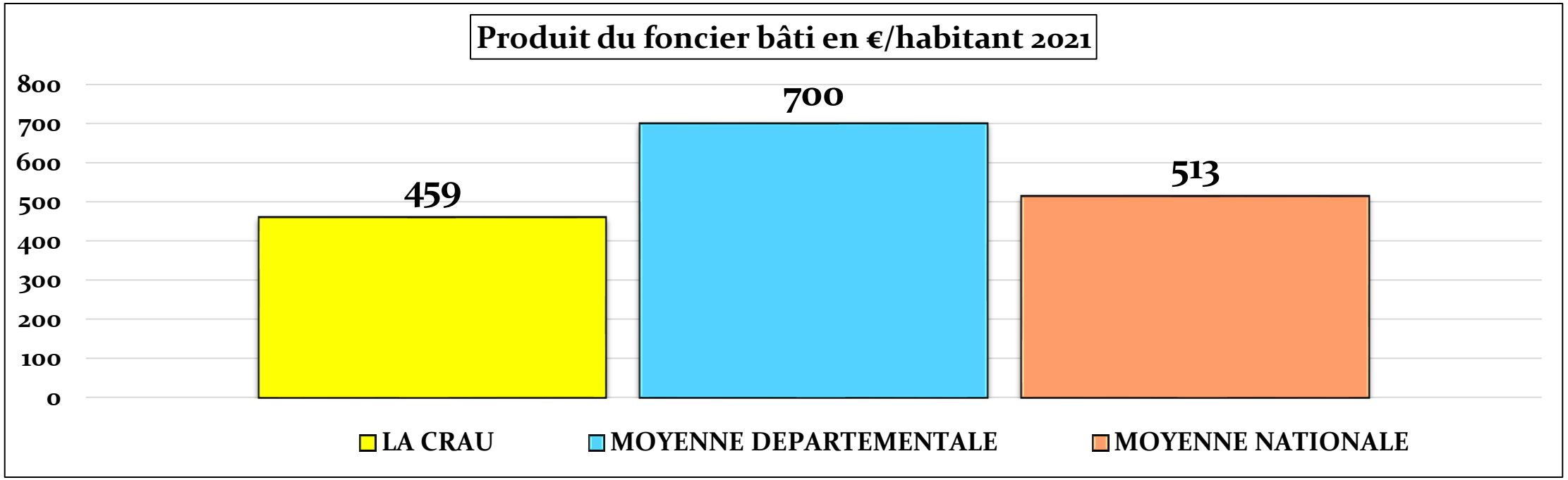

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-218300473-20220317-20220000026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/03/2022

Situation financière : indicateurs synthétiques de risque

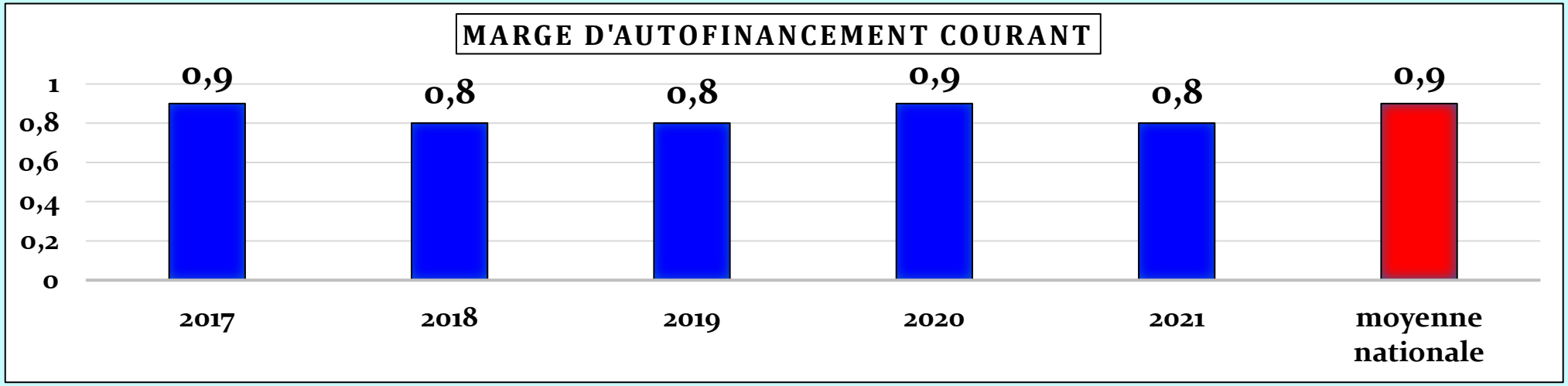

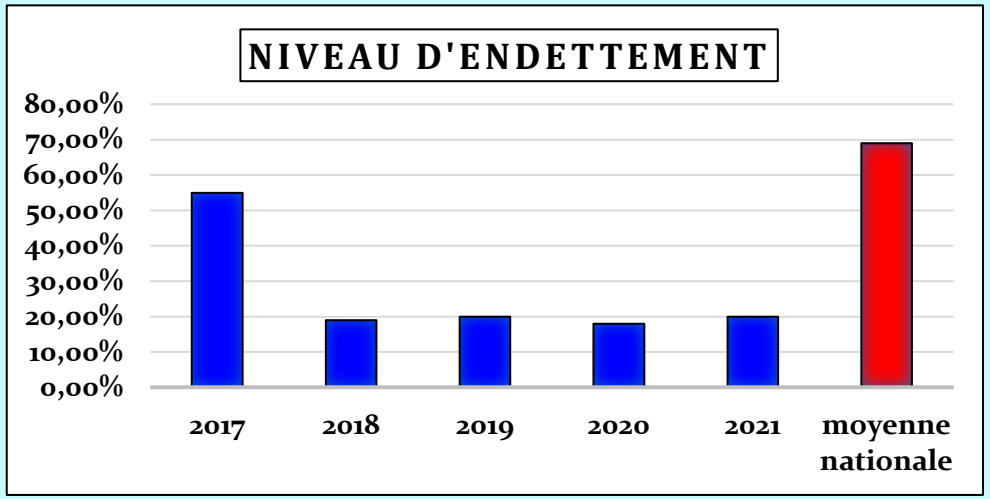

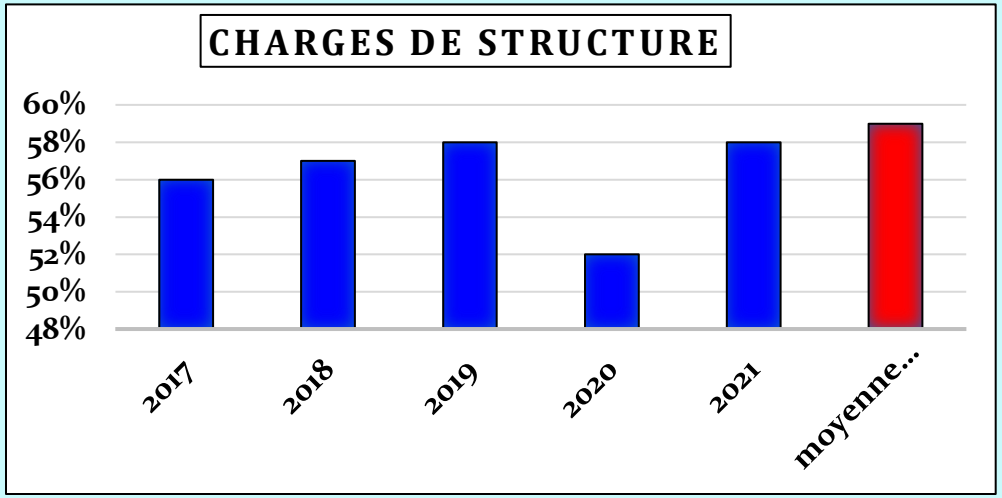

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-218300473-20220317-20220000026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/03/2022

Epargne communale (en K€)

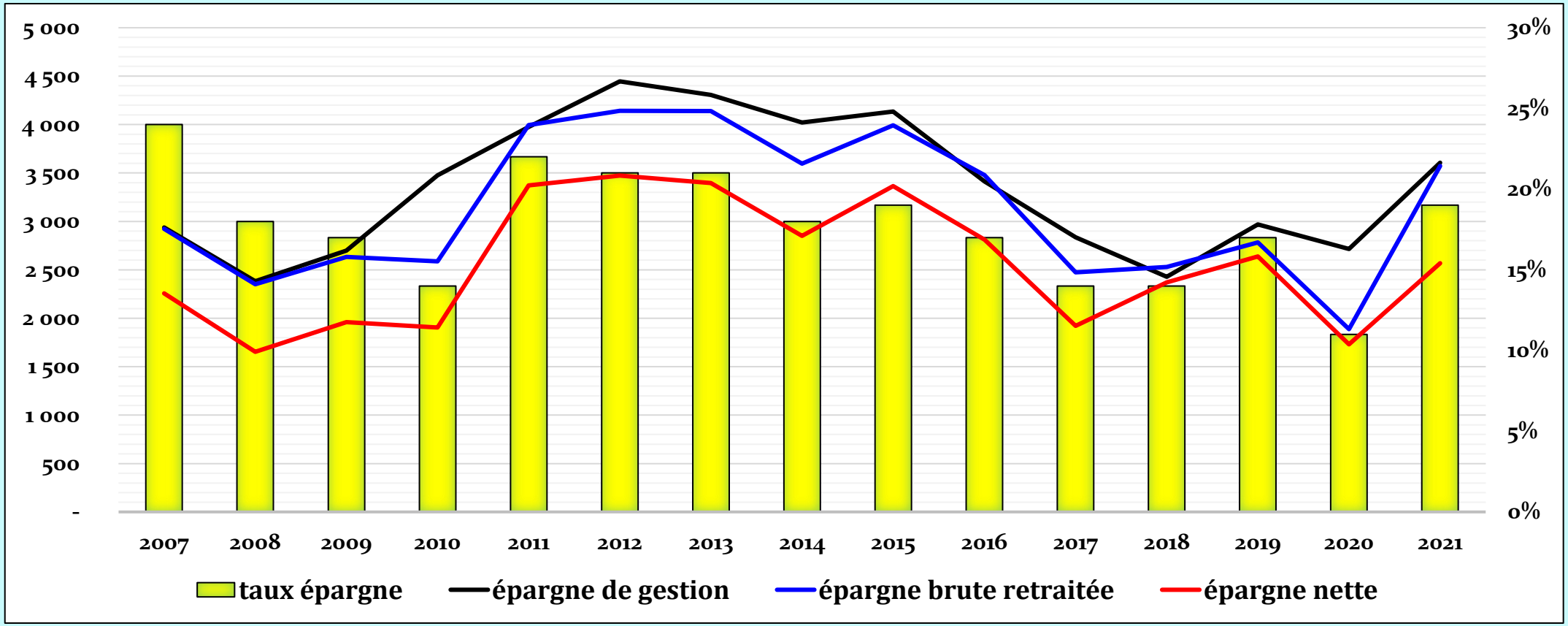

Les effets conjugués de la baisse des dotations, de la pénalité SRU et de la crise sanitaire ont sévèrement dégradé l'épargne communale. L'augmentation de la fiscalité votée en 2021 permet d'inverser la dynamique de baisse du ratio épargne brute/recettes réelles de fonctionnement (11% en 2020, 20% estimés sur 2021).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-218300473-20220317-20220000026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/03/2022

Résultat prévisionnel

- L'excédent net de clôture de l'exercice 2021 devrait s'élever à : **5,1 M€** (après 4,4 M€ en 2020 et 5,9 M€ en 2019) ;
- Le résultat prévisionnel de fonctionnement de l'exercice 2021 est de **3,0 M€** (après 1,6 M€ en 2020 et 2,2 M€ en 2019) ;
- Le déficit d'investissement à couvrir au BP 2022 est de **-2,4 M€** (- 1,7 M€ de solde négatif d'investissement et -710 K€ de restes à réaliser).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-218300473-20220317-20220000026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/03/2022

Situation financière : bilan 2021

Après une chute de l'épargne brute en 2020 (-900 K€), on constate une reprise sensible principalement liée :

- à la **maîtrise des dépenses de fonctionnement** : les dépenses réelles sont stables, malgré une hausse des charges de personnel (+9%) à périmètre de services constant, et sans détérioration de la qualité des services rendus aux usagers ;

- à la **progression des recettes** (+7%) essentiellement liée au relèvement des taux d'imposition votés en 2021 (+25% de recettes fiscales).

Compte tenu du faible niveau de l'encours de dette (4 M€), le ratio de désendettement (nombre d'années nécessaires pour rembourser l'encours avec l'épargne brute) se situe à 1, quand le seuil critique d'alerte est supérieur à 11/12 ans.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-218300473-20220317-20220000026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/03/2022

Hypothèses retenues au BP 2022 en recettes de fonctionnement

Le volume des recettes réelles de fonctionnement s'élèvera, au BP 2022, à **18 M€**, soit un niveau équivalent à 2021.

- **Produits des services et du Domaine** : inscription du montant réalisé en 2021 (**1,8 M€**).

- **Impôts et taxes** : le BP tiendra compte de l'évolution forfaitaire des bases d'imposition (**+3,4%**). Le produit attendu au c/73111 s'élève à **11,7 M€** (après 11,4M€). Le FPIC et la taxe sur l'électricité sont maintenus à un niveau identique (300 K€ et 400 K€). La TADM est estimée par prudence à 850 K€ (1,1 M€ en 2021). Au total, ce sont 13,5 M€ qui seront inscrits au chapitre 73.

- **Dotations** : stabilité de la DGF (**1,6 M€**).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-218300473-20220317-20220000026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/03/2022

Evolution des recettes de gestion courante 2008-2021 (en K€)

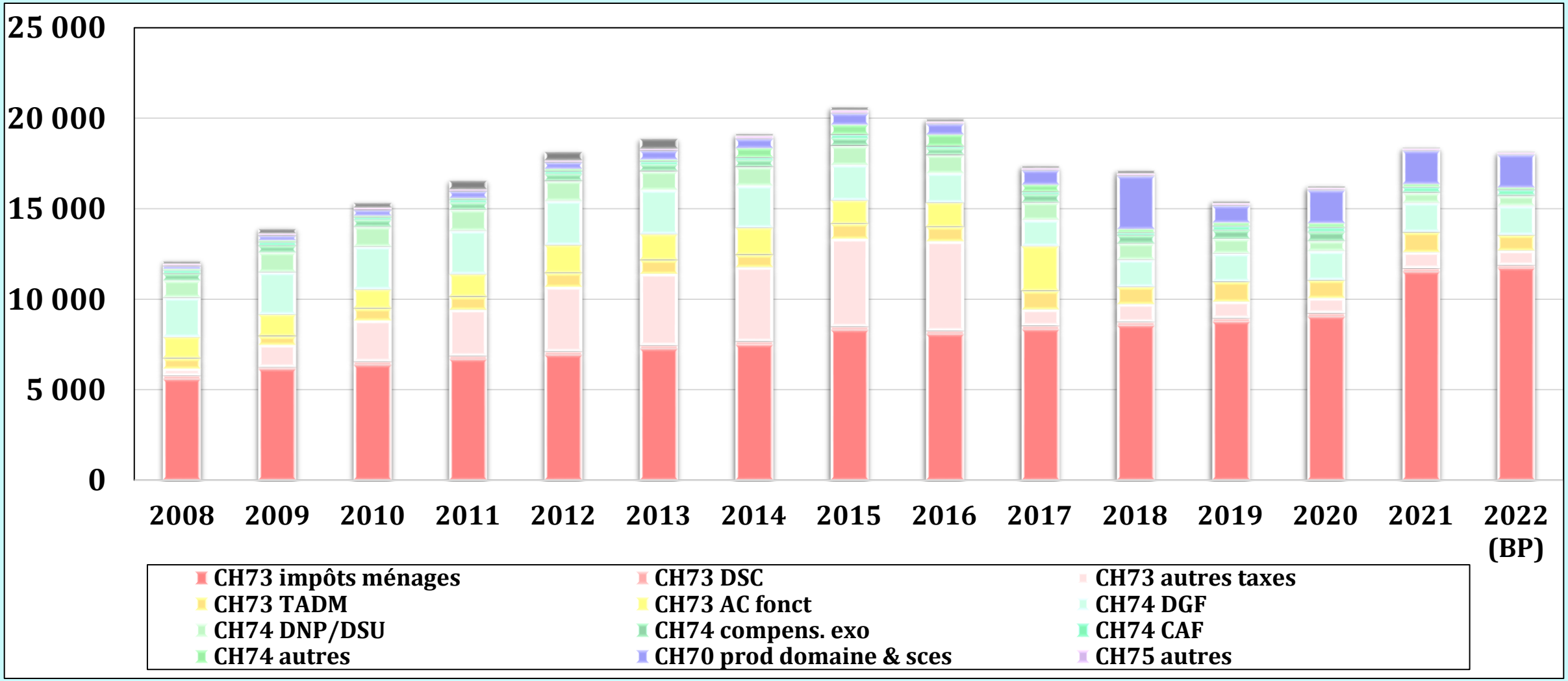

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-218300473-20220317-20220000026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/03/2022

Evolution des dotations de 2013 à 2020

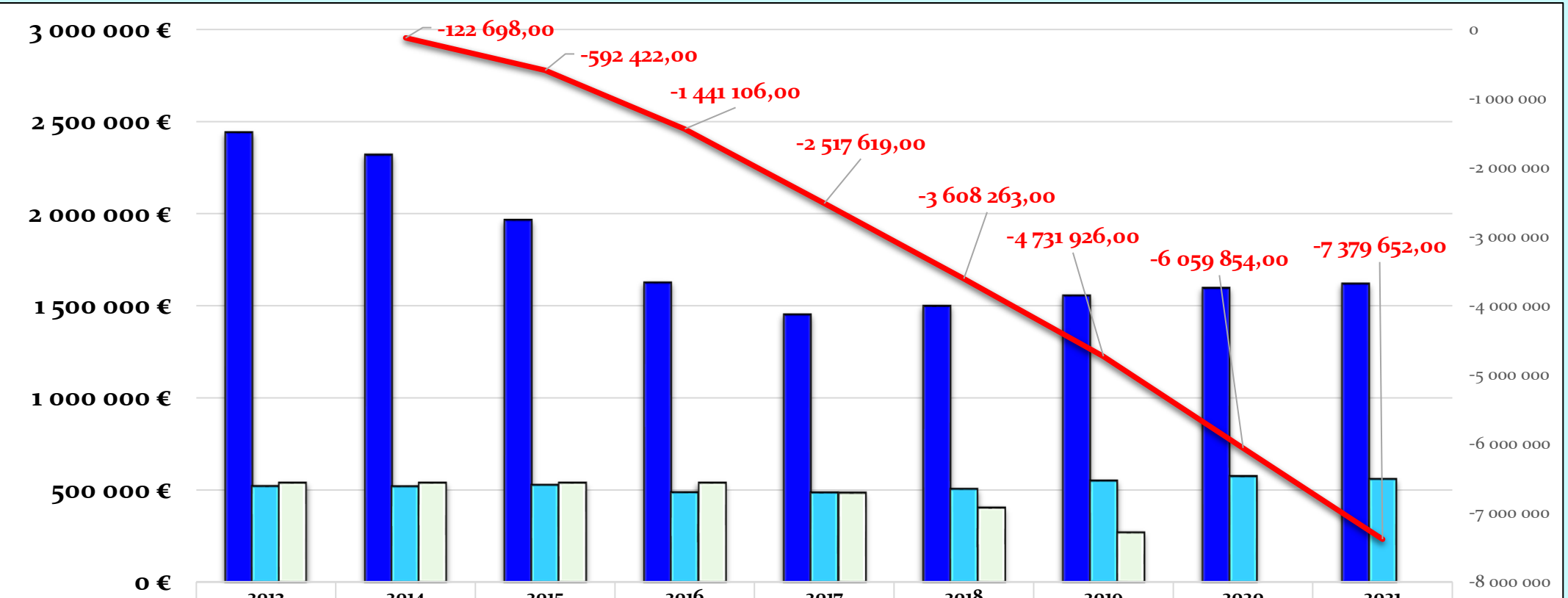

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
DGF	2440 184	2318 848	1964 915	1625 540	1452 171	1499 324	1555 649	1596 362	1619 462
DNP	519 145	517 783	524 690	485 105	484 362	503 654	548 604	572 213	557 243
DSU	537 174	537 174	537 174	537 174	483 457	402 881	268 587	-	-
perte cumulée		-122 698	-592 422	-1441 106	-2517 619	-3 608 263	-4 731 926	-6 059 854	-7 379 652

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-218300473-20220317-20220000026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/03/2022

Evolution de la DGF par habitant

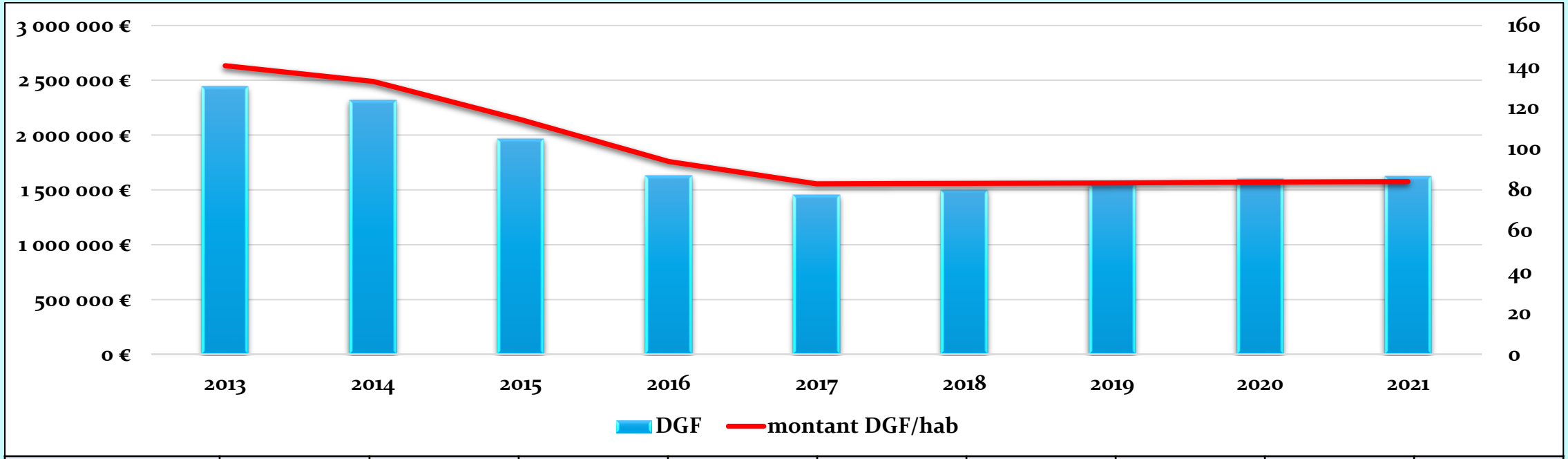

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
habitants DGF	17 375	17 456	17 204	17 325	17 494	18 030	18 646	19 046	19 269
DGF	2 440 184	2 318 848	1 964 915	1 625 540	1 452 171	1 499 324	1 555 649	1 596 362	1 619 462
montant DGF/hab	140	133	114	94	83	83	83	84	84
total dotations	3 496 503	3 373 805	3 026 779	2 647 819	2 419 990	2 405 859	2 372 840	2 168 575	2 176 705
dotations/hab	201	193	176	153	138	133	127	114	113

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-218300473-20220317-20220000026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/03/2022

Hypothèses retenues au BP 2022 en dépenses de fonctionnement

Volume global cible des dépenses réelles évalué à environ **16 M€** comprenant, notamment :

- **3,2 M€** de charges à caractère général (=)
- **8,9 M€** de charges de personnel (+7%)
- **909 K€** d'atténuation de produits (dont 707 K€ de pénalité SRU et 250 K€ d'AC)
- **2,8 M€** d'autres charges courantes (dont 1 M€ de subventions aux associations), y compris les subventions d'équilibre CCAS/CDE (=)
- **100 K€** d'intérêts de la dette (=)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-218300473-20220317-20220000026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/03/2022

Evolution des charges de fonctionnement 2008-2021(en K€)

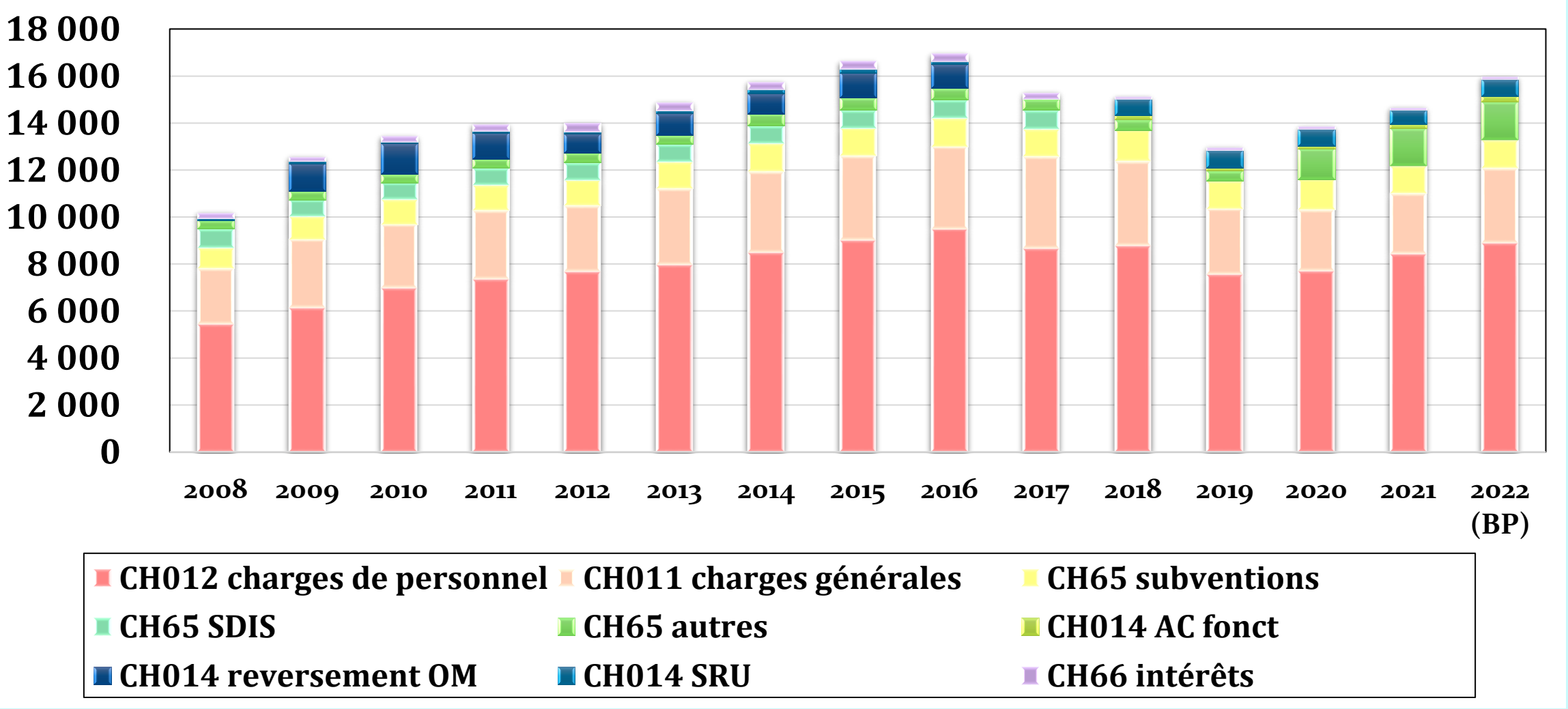

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-218300473-20220317-20220000026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/03/2022

ZOOM sur la pénalité SRU

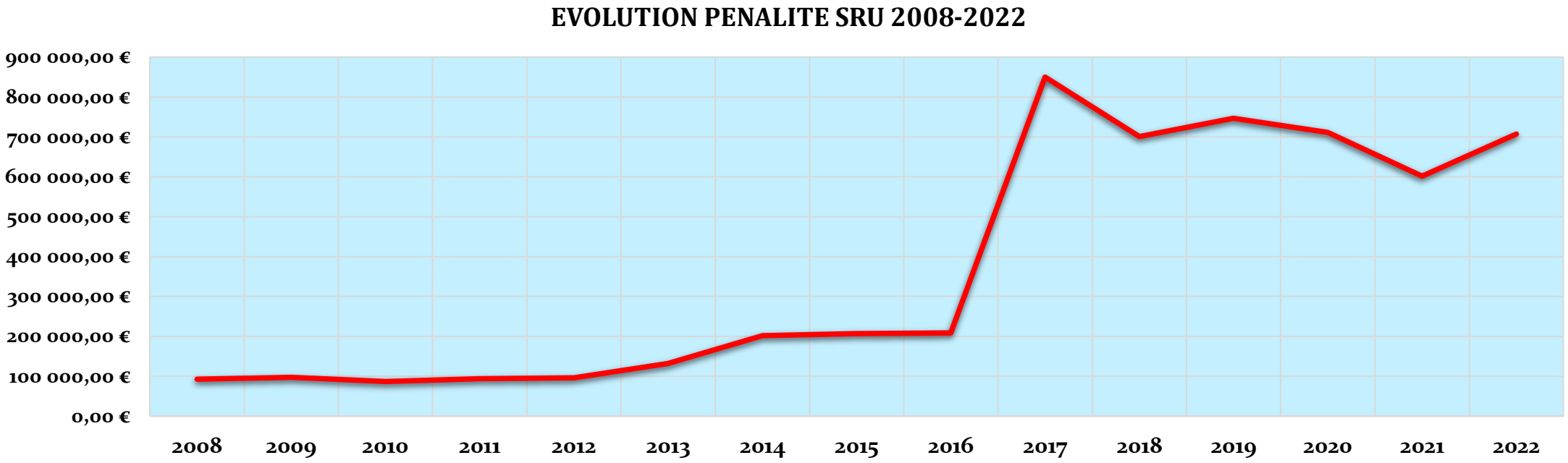

<u>Estimations 2022</u> :

Montant du prélèvement : **290 K€** (après 277 K€)

Majoration : **580 K€** (200%)

Pénalité avant plafond (5% des DRF N-2) : 870 K€

Pénalité après plafond : **707 K€**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-218300473-20220317-20220000026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/03/2022

Ressources Humaines : évolution des effectifs

(au 1er janvier 2022)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Var% 2022/2021
TITULAIRES ET STAGIAIRES	197	181	186	162	160	165	169	+4
dont disponibilités	*2*	*3*	*3*	*3*	*4*	*3*	*4*	*+1*
NON TITULAIRES hors occasionnels	18	15	20	15	14	14	11	-3
CONTRATS AIDES	49	36	27	16	16	21	17	-4
TOTAUX	**264**	**232**	**233**	**193**	**190**	**200**	**197**	-3

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-218300473-20220317-20220000026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/03/2022

Personnel : Exécution des dépenses et évolution

REALISE								PREVISIONNEL
CA 2014	**CA 2015**	**CA 2016**	**CA 2017**	**CA 2018**	**CA 2019**	**CA 2020**	**CA 2021**	**BP 2022 cible**
8 489 K€	9 019 k€	9 489 K€	8 644 K€	8 777 K€	7 549 K€	7 706 K€	8 431 K€	**8 980 K€**
6,50%	6,24%	5,21%	-8,90%	1,53%	-13,99%	2,08%	9,40%	**+7%**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-218300473-20220317-20220000026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/03/2022

Personnel : Evolution des dépenses

Pour 2022, il est prévu :

1. **<u>Evolutions structurelles</u>** :

- GVT (Glissement Vieillesse Technicité correspondant aux avancements d'échelon, de grade et à la promotion interne)
- Reconduction de la GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat)
- Revalorisation du régime indemnitaire en 2021, avec instauration du C.I.A.

2. **<u>Evolutions conjoncturelles</u>** :

- Hausse du SMIC (impact évalué à +3,08% de la masse salariale) et revalorisation nationale des carrières
- Coût lié à l'organisation des élections d'avril et juin 2022
- Indemnité inflation (pour les rémunérations inférieures à 2 600 € bruts/mois, estimée à 20K€)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-218300473-20220317-20220000026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/03/2022

Personnel : Evolution des dépenses

Suite à la **réorganisation de ses services autour de 3 pôles**, en 2021, la Commune souhaite stabiliser son fonctionnement interne et reste vigilante aux nécessités d'adaptation des services en lien avec l'évolution des besoins du territoire et de la population.

Les mesure suivantes sont envisagées en 2022 :

- Des **recrutements** prévisibles :
  - 1 adjoint au Responsable du Pôle Services à la population
  - 1 préventeur
  - 1 agent contractuel pour les logements sociaux
- Des **remplacements** de postes :
  - 1 Responsable du Pôle Cadre de vie et Ville durable
  - 3 à 4 policiers municipaux
  - 1 responsable du Service Vie économique et Promotion de la ville
- Le changement de statut de 5 agents contractuels (mise en stage)
- Ajustement limité des effectifs par rapport aux besoins des services communaux, compte tenu des départs à la retraite (5 agents)
- Stabilisation des postes de contractuels à environ 30 emplois(publics et privés en contrats aidés)
- Effectif total des agents permanents situé autour de 176 agents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-218300473-20220317-20220000026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/03/2022

Personnel : Exécution des dépenses et évolution

REALISE								
TITULAIRES	**CA 2015**	**CA 2016**	**CA 2017**	**CA 2018**	**CA 2019**	**CA 2020**	**CA 2021**	**BP 2022 cible**
Rémunération principale titulaires : 64 111	3 804 K€	4 084 K€	3 744 K€	3 965 K€	3 382 K€	3 370 K€	3 589 K€	3 845 K€
NBI	55 888	61 683	61 453	63 429	53 651	50 099	51 940	48 000
Heures supplémentaires	182 017	171 060	173 923	151 821	162 803	152 385	145 801	178 000
Heures complémentaires								

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-218300473-20220317-20220000026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/03/2022

Personnel : divers éléments – Indicateurs

Traitement Indiciaire en 2022 :

La valeur du point est de **4,6860 €** mensuel (Annuel : 56,2323 €).

Le traitement indiciaire mensuel moyen de la collectivité, au 1er janvier 2021, est de **1 802,37 €**.

Indices de la collectivité:

- Indice majoré minimum : 343
- Indice majoré maximum : 807

Le coût moyen annuel chargé estimé d'un agent est de **42 093 €** en 2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-218300473-20220317-20220000026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/03/2022

Personnel divers éléments

Avantages en nature :

- Actuellement, 3 agents gardiens bénéficient de l'avantage en nature « Logement »
- Les ATSEM bénéficient de l'avantage en nature « Repas » dans le cadre du travail en journée continue.

Temps de travail :

- Le cadre général concernant le temps de travail repose sur la délibération du 14 décembre 2021 portant mise en œuvre de la durée légale du temps de travail (1607 heures annuelles), prise en application de la loi de transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019. La durée hebdomadaire du travail pour les agents communaux varie selon les besoins propres à chaque service :
  - Services techniques et d'entretien : **36h00 avec 6 jours de RTT**
  - Services administratifs : **37h30 avec 15 jours de RTT**
    Les contrats de courte durée sont à **35h00.**
  - Service de la Police Municipale : **35h00** pour les équipes de jour et à **32h00** en moyenne pour l'équipe de nuit, afin de tenir compte de la pénibilité (délibération du CM du 1er octobre 2015).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-218300473-20220317-20220000026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/03/2022

Personnel divers éléments – Formation

LES AXES DE FORMATION POUR 2022

- Poursuite du partenariat de formation professionnelle et territorialisée (P.F.P.T) entre le CNFPT et la ville, afin de garantir la mise en place de formation en intra et donc de développer l'adéquation entre l'évolution des compétences requises par l'exercice des missions et les compétences acquises par les agents ;

- Poursuite des formations continues des agents communaux dans le cadre de formation obligatoire tout au long de la carrière ;

- Développement d'une culture et de pratiques de prévention et de limitation des risques professionnels en situation de travail, à travers différentes actions de formation liées à l'hygiène et à la sécurité et à travers l'actualisation du document unique ;

- Volonté de promouvoir les formations des agents en contrats aidés, afin de permettre l'acquisition des savoirs de base et de professionnalisation (CACES, hygiène et sécurité, secourisme, formations diplômantes, etc.).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-218300473-20220317-20220000026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/03/2022

Personnel : situation au 1er janvier 2022

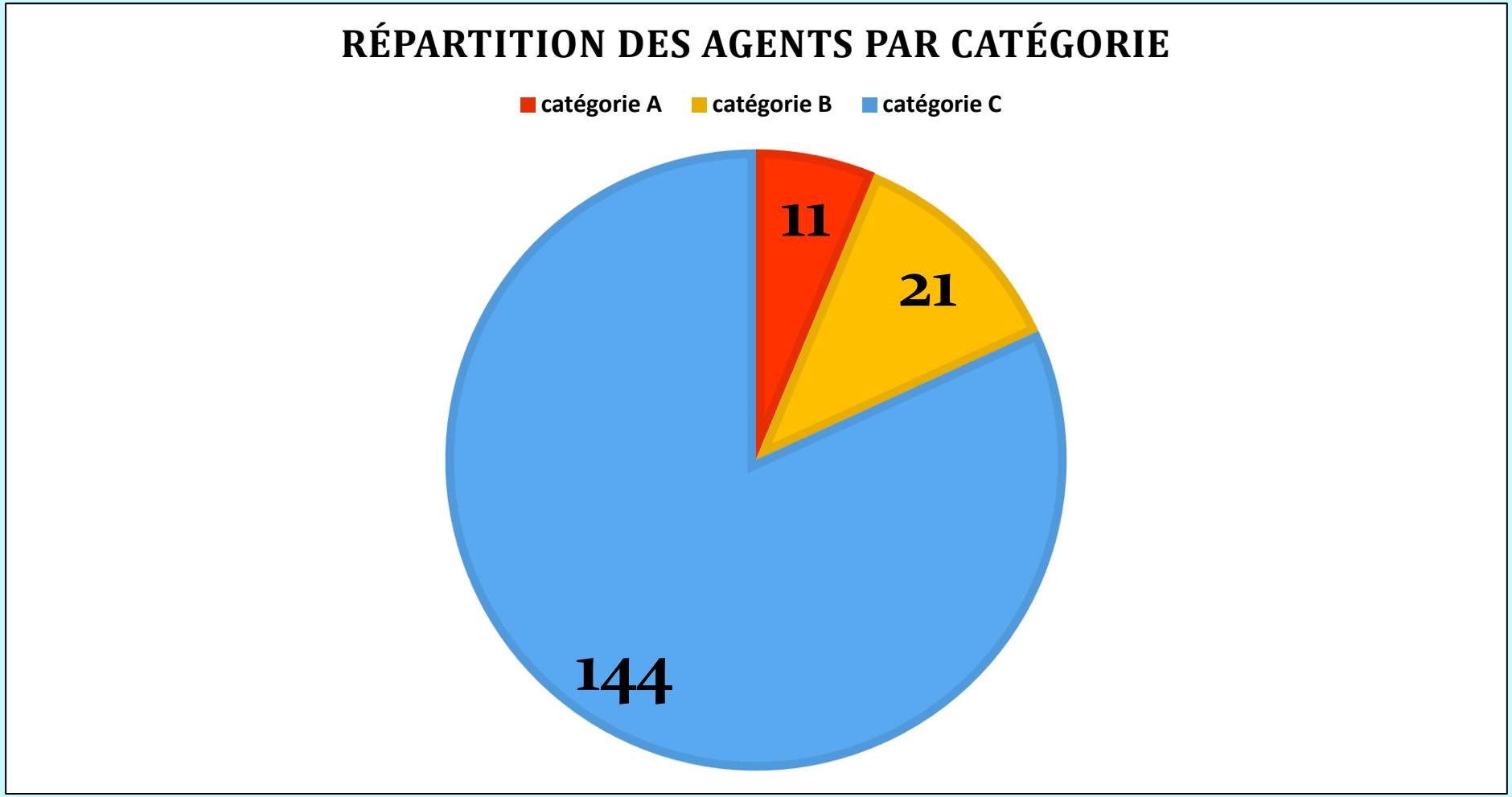

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-218300473-20220317-20220000026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/03/2022

Personnel : Indicateurs 2022

Répartition par filière et par statut : Agents permanents

Filière	Titulaires		Contractuels		Ensemble	
Administrative	41	25%	3	25%	44	25%
Technique	95	57%	7	67%	102	58%
Sportive	3	2%	0	0%	3	2%
Médico-sociale	7	4%	1	8%	8	4%
Police	16	10%	0	0%	16	9%
Animation	3	2%	0	0%	3	2%
Total	**165**	**100%**	**11**	**100%**	**176**	**100%**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-218300473-20220317-20220000026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/03/2022

Equilibre et autofinancement

- Conformément à l'article L 1612-4 du CGCT, le budget de la commune est présenté en **équilibre réel** au niveau des deux sections : « *Lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice* ».
- Ressources permettant à la Commune de réaliser ses investissements :

- **l'autofinancement** (recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement - annuité de la dette)
- **les recettes d'investissement** (subventions, taxe d'aménagement, FCTVA ...)
- **l'emprunt**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-218300473-20220317-20220000026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/03/2022

Virement cible à la section d'investissement

Montant envisagé du virement à la section d'investissement : **6 M€**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-218300473-20220317-20220000026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/03/2022

Hypothèses retenues en recettes d'investissement

- Epargne nette à environ **280 K€**
- Baisse de moitié du montant du FCTVA évalué à **150 K€**
- Recette de la taxe d'aménagement estimée à **350 K€** (reversée à 50% par la Métropole sur les PC postérieurs au 01/01/2018)
- Produits de cession évalués à **250 K€**
- Les subventions d'investissement sont évaluées à **340 K€** sur 2022 (selon avancement des travaux)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-218300473-20220317-20220000026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/03/2022

Programmation des dépenses d'investissement

- Afin de neutraliser les transferts de compétences à la Métropole, il est prévu une attribution de compensation négative à hauteur de **1 817 K€** (principalement pour financer les travaux de voirie réalisés par l'Antenne métropolitaine).

- La capacité maximale d'investissements nouveaux, hors attribution de compensation pour l'exercice est estimée à **6 M€**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-218300473-20220317-20220000026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/03/2022

Les engagements pluriannuels

Crédits de paiement 2022 sur le budget communal

- Réhabilitation de la Chapelle St Dominique (opération créée en 2021) 573 K€
- Réhabilitation de la Villa des Tilleuls (opération créée en 2019) 105 K€
- Parc des Sports Louis Palazy (opération créée en 2015) Clôture prévue en 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-218300473-20220317-20220000026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/03/2022

Evolution des dépenses d'équipement

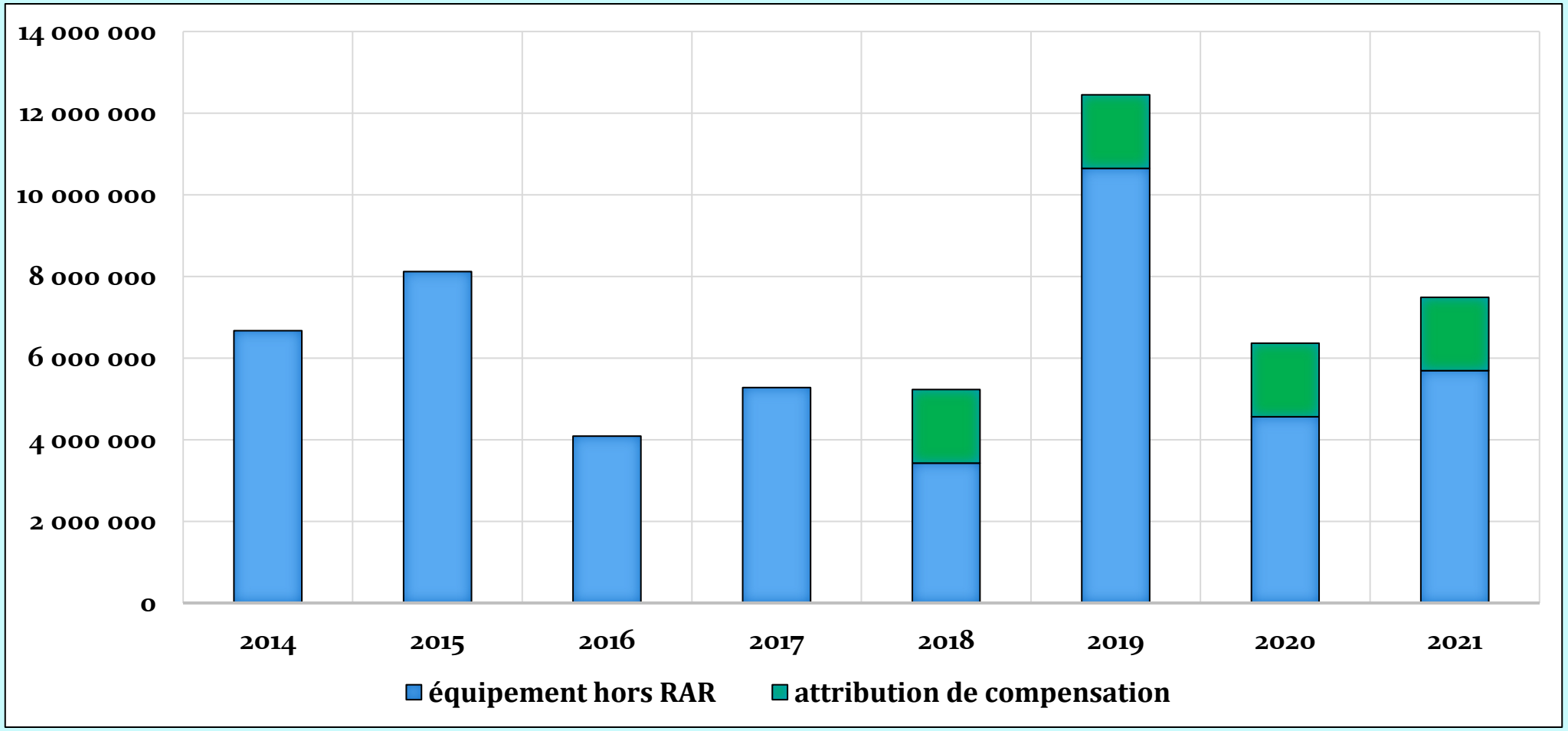

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-218300473-20220317-20220000026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/03/2022

Dette bancaire : évolution du besoin de financement

- Au 1er janvier 2022, elle s'élève à **4,1 millions d'euros,** soit **216 € par habitant**

  Pour mémoire, moyennes :
  - Département 1 255 €
  - Région 1 102 €
  - National 837 €

- L'annuité (remboursement du capital + intérêts) s'élève à **385 K€**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-218300473-20220317-20220000026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/03/2022

Dette bancaire : évolution du besoin de financement

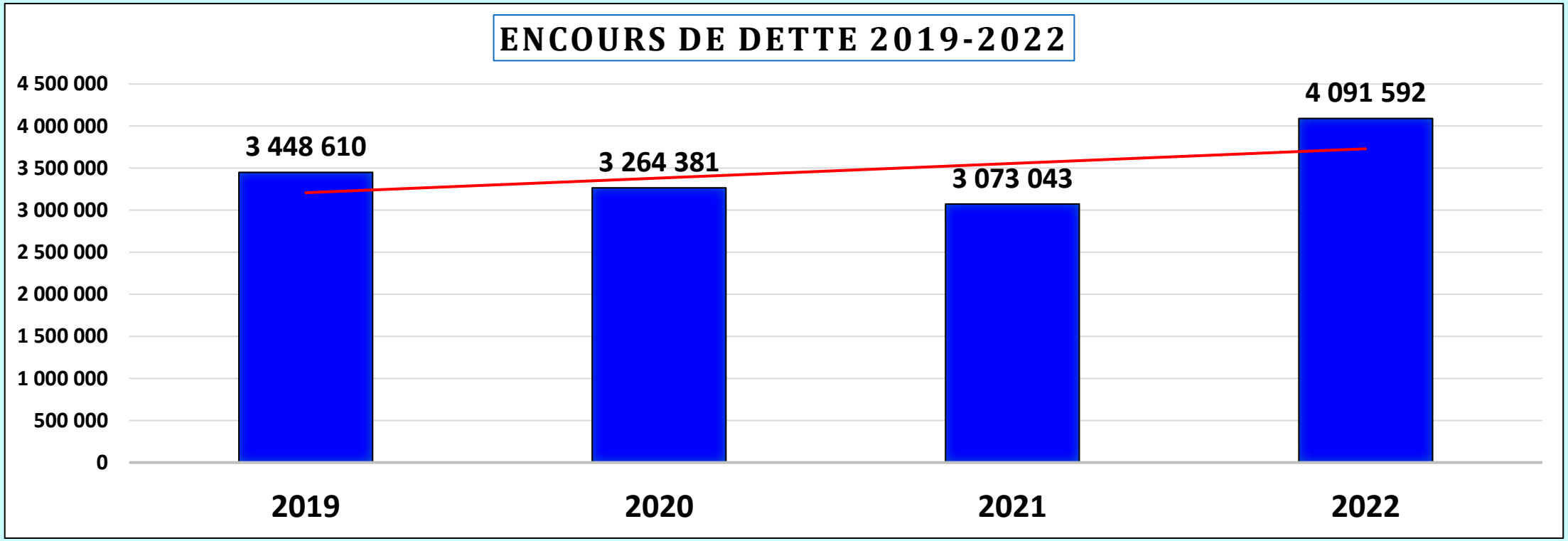

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-218300473-20220317-20220000026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/03/2022

Dette bancaire : profil d'extinction

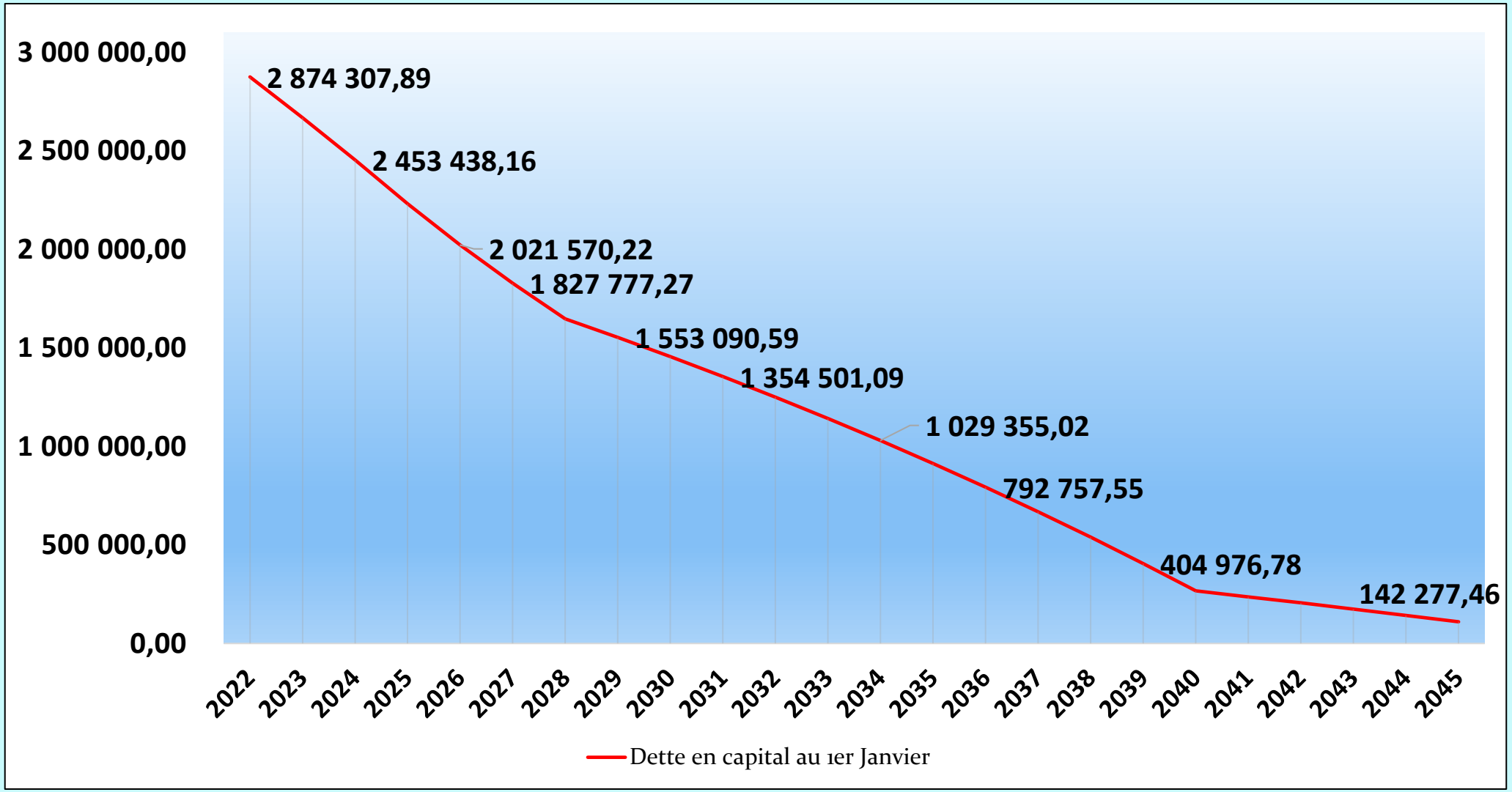

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-218300473-20220317-20220000026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/03/2022

Dette bancaire : durée de désendettement

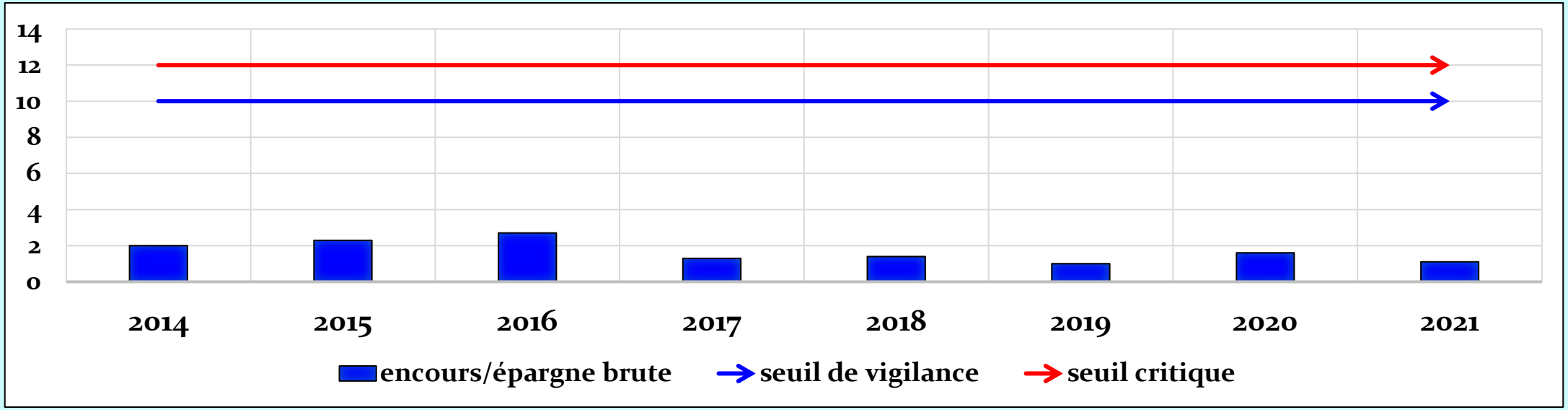

La capacité de désendettement représente le **nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser sa dette si elle y consacre chaque année l'intégralité de son autofinancement courant** (ou épargne brute).
C'est un indicateur de solvabilité (et non une mesure de la durée d'endettement) qui permet d'apprécier la situation financière au regard de la dette et de la gestion courante des dépenses et des recettes de fonctionnement.
Une valeur faible et stable dans le temps de cet indicateur signifie que la politique d'investissement de la collectivité est financièrement équilibrée, c'est-à-dire que la gestion courante et l'emprunt ne dégradent pas la capacité future d'investissement de la collectivité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-218300473-20220317-20220000026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/03/2022

Conclusion

- L'augmentation des taux d'imposition a permis de retrouver un **niveau d'épargne nette positif** qu'il est important de préserver pour l'autofinancement du Plan Pluriannuel d'Investissements, à niveau d'AC d'investissement constant.
- L'évolution des charges de fonctionnement doit donc être maîtrisée, compte tenu des niveaux élevés du CH012 et de la pénalité S.R.U., ainsi que de la reprise de l'inflation.
- Le PPI est également financé par la taxe d'aménagement, le FCTVA, les aides externes qu'il est nécessaire d'optimiser, ainsi que par les excédents antérieurs, voire l'emprunt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-218300473-20220317-20220000026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/03/2022

Budgets annexes

REGIE ACHAT ET VENTE DE CAVEAUX

- Il s'agit d'un service public à caractère industriel et commercial dont le budget s'équilibre prioritairement avec une redevance perçue sur l'usager.
- Ce budget annexe ne peut bénéficier, sauf exceptions prévues au CGCT, d'une subvention d'équilibre communale.
- 15 ventes en 2021
- Encours de dette au 1er Janvier 2022 : 62 K€

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-218300473-20220317-20220000026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/03/2022

Budgets annexes

GENDARMERIE

- Afin de retracer et d'individualiser les opérations relatives à la création, puis à la gestion de la gendarmerie, un budget annexe a été ouvert à compter de l'exercice 2021. Ce budget est comptabilisé en hors taxes. Pour mémoire, les bâtiments de gendarmerie étant loués à titre onéreux, la commune ne sera pas éligible au FCTVA.
- Dépenses d'investissement : 6,5 M€
- Recettes de fonctionnement : Le versement d'une subvention par le budget principal équilibre les dépenses en fonctionnement (90 K€)
- Encours de la dette au 1er janvier 2022 : 1,5 M€